

Concours/Examen : TSMA 2 EXTERNE Épreuve : ADMISSIBILITE N° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : FORÊTS ET TERRITOIRES RURAUX

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

A l'attention du Directeur de la DDT du département D,

Aujourd'hui, le loup gris (*Canis lupus*) est dans une dynamique naturelle de reconquête du territoire national après un demi-siècle d'absence. Sa présence engendre des conflits dans les zones où il s'installe. L'Etat met en œuvre des actions pour maintenir un équilibre, notamment avec la profession agricole. Ce document va permettre de répondre à la problématique suivante : Comment permettre une coexistence entre le loup et la pratique de l'élevageovin dans le département ?

Nous verrons dans un premier temps la dynamique naturelle du loup, ensuite le pastoralisme et les conséquences du loup sur cette pratique et enfin les solutions et perspectives apportées par l'Etat.

I / La dynamique naturelle du loup.

Le loup est revenu naturellement en France en 1992 par le Parc national du Mercantour et a depuis

étendu son territoire, notamment sur le quart sud-est de territoire national. Ce ne sont pas moins de 530 loups qui sont recensés en 2019 en France, essentiellement de lignées italo-alpine.

Il s'agit d'une espèce strictement protégée au niveau national (Code de l'environnement), européen (Directive Habitats) et international (Convention de Berne). Toutefois, des dérogations peuvent être accordées.

Le loup joue également de l'image de symbole, transmet une émotion et a une valeur culturelle pour une partie de la population. Il est également l'image parfaite de la reconquête de la biodiversité dans un monde à tout s'écroule.

Cependant, cette espèce occasionne des dégâts considérables, 26,5 millions en 2016. Parallèlement à l'augmentation des attaques ces quinze dernières années, le budget alloué aux financements des mesures de protection et aux indemnités n'a cessé d'exploser, respectivement 25 millions d'euros et 3,5 millions d'euros.

Dans ce contexte là, le nombre de loup importe peu car les attaques dépendent davantage de la surface occupée que du nombre d'individus.

Ce sujet est malheureusement source de clivage entre citadins et ruraux.

II/ Le pastoralisme et les conséquences du loup sur cette pratique

Le pastoralisme est une pratique durable et vertueuse, extensive et qui favorise le développement des territoires. Elle répond aux enjeux économiques, écologiques et sociétaux actuels.

Économiques car le pastoralisme permet un dynamisme économique et est vecteur d'emplois directs et indirects. Écologiques car il participe au maintien des milieux ouverts. Sociaux car il permet de maintenir les paysages ouverts, est garant du bien-être animal et maintient un maillage territorial.

Le pâturage extensif réduit également le risque d'incendie, d'avalanche et la fermeture des milieux en zone de montagne.

En revanche, la présence de un ou plusieurs loups sur le département suggère aux éleveurs de modifier leurs pratiques.

Les changements brutaux et les éventuelles attaques violentes apportent pression et stress aux troupeaux mais aussi à leur éleveur.

Des attaques de loups répétées sur le département peuvent mettre en péril les enjeux cités précédemment.

III/ Solutions et perspectives.

La première des solutions a été de mettre en place un Plan National d'Actions (PNA). Celui est géré par le préfet de la région Auvergne Rhône Alpes et vise à un équilibre entre le loup et les pratiques agricoles. Ensuite, des mesures de protection des

troupeaux peuvent être mis en place. Celles-ci peuvent être subventionnées à hauteur de 80 % par le gardiennage, les chiens de protection et les parcs et de 100 % par l'analyse de vulnérabilité. Plusieurs études ont démontré que globalement, les attaques de loup commencent sur des troupeaux protégés sont moins fréquentes et font moins de victimes. Cela démontre le réel intérêt de ces mesures à destination des éleveurs.

Lorsque ces mesures n'ont pas suffi, il est possible, après analyse de l'attaque par des agents assermentés, d'obtenir pour l'éleveur une indemnisation pour les dommages causés. Lorsque des attaques sont récurrentes sur certains secteurs, il est possible d'obtenir une dérogation du statut d'espèce protégée et de pouvoir réaliser des tirs létaux. Cette dérogation est soumise à 3 conditions :

- prévenir les dommages importants à l'élevage
- protection des troupeaux mis en place
- maintien de la population des loups dans un état de conservation favorable.

Attention, ces dérogations sont soumises à autorisation et un tir non autorisé est considéré comme du braconnage, celui-ci est punissable.

Enfin, l'OFB réalise un suivi biologique des populations qui permet une estimation des effectifs. Tandis que la PREAL assure des missions de communication et de sensibilisation auprès des différents acteurs et usagers du territoire.

Au travers de ce PNA de 5 ans (2018-2023), l'Etat souhaite une gestion sur le long terme de cette espèce, avec une cohabitation la moins conflictuelle entre le loup et le monde agricole. Ce PNA n'est pas figé, il est évolutif et adaptable.

Concours/Examen : TSMA 2 EXTERNE Épreuve : ADMISSIBILITE N° sujet :
Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : FORETS ET TERRITOIRES RURAUX

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le retour du loup sur le département est inévitable.
Une bonne préparation à son retour et la mise en place des
mesures de protection nécessaire à la protection des troupeaux
sont indispensables.
La DDT du département reste cependant à l'écoute et
accompagnera les éleveurs tout au long de cette nouvelle
période afin de permettre une bonne coexistence.

Concours/Examen : TSMA 2 EXTERNE Épreuve : ADMISSIBILITE N° sujet :
Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : FORETS ET TERRITOIRES RURAUX

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Repenses à une série de questions :

- 1) Natura 2000 est un réseau européen pour la préservation d'habitats et d'espèces faunistiques et floristiques communautaires, à l'échelle du territoire de l'UE.
- 2) Une ZPS, issue de la Directive Oiseaux, vise à préserver les milieux favorables à certains oiseaux d'intérêt communautaires.
- 3) Un PDM est un Plan de Développement de Massif et définit les axes de développement d'un massif en fonction d'un enjeu identifié. Une Charte Forestière de Territoire définit les axes de gestion d'une forêt à l'échelle d'un territoire définie.
- 4) Le CRPF et la DDT sont deux acteurs pour l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire.
- 5) En forêt régulière, les arbres sont issus de régénération artificielle et sont de la même tranche d'âge.

En futaie irrégulière, les arbres sont issus de régénération artificielle mais ne sont pas tous de la même tranche d'âge. En taillis, les arbres sont issus de régénération naturelle, issus de rejets d'une souche ou de racines.

- 6) Itinéraire technique de gestion d'une hêtraie en futaie régulière :
- coupe d'éclaircies afin de favoriser des arbres plus grands et plus larges
 - coupe économique au bout de 50 ans
 - plantation

7) Le PSG, Plan Simple de Gestion, et le RTG sont deux documents de gestion pour des propriétaires privés.

8) Gestionnaire de la forêt privée : CRPF Centre Régional de la Propriété Forestière

Gestionnaire de la forêt publique : ONF Office National des Forêts

9) Action n°1 : Favoriser le bois mort sur place pour permettre au pic noir ^{de se nourrir et} de rester sur le territoire et donc créer des cavités nécessaires aux chouettes.

Action n°2 : Laisser sur pied des arbres à cavités.

10) monique :

sciaphile : il s'agit d'une essence qui fuit la lumière.

mésophile :

11) Son aire de répartition est menacée par le changement climatique. L'essence a tendance à monter en altitude.

12) Afin que les engins forestiers puissent traverser le cours d'eau, il faudrait réaliser un enjambement précis et délimité en bois.

13) Une ripisylve est une bande boisée située à proximité immédiate de cours d'eau et est définie par des espèces végétales à l'hydromorphie.

14) La ripisylve permet de limiter l'érosion des berges et filtre les particules qui se déplacent de la terre à l'eau.

15) L'aulne glutineux et le bouleau commun sont des essences pionnières d'une ripisylve.

16)

